

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

 DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 15 novembre 2022

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 21 novembre 2022

L’an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A.
 Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : Budget – décision modificative N°1

Afin de procéder au règlement des frais de l’AJR, du SIDEC et des travaux en cours, M. le Maire invite les élus à bien vouloir adopter une décision modificative (détaillée dans le tableau ci-dessous) au budget communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT– DEPENSES	MONTANT
Article 6458 – CHAP 64 – Cotisations aux autres organismes sociaux	- 6 200 €
Article 6574 – CHAP 65 – Subventions de fonctionnement aux associations	+6 200 €
RESULTAT DE LA SECTION	+ 0 €
SECTION D’INVESTISSEMENT– DEPENSES	
Article 2041512 – CHAP 20 – Bâtiments et installations	+ 2 200 €
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	- 74 190 €
Article 2152 – Installations de voirie	+ 71 990 €
RESULTAT DE LA SECTION	+ 0 €

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 29 novembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **01 DEC. 2022**
Et de la publication le **01 DEC. 2022**

